



Comme annoncée dans une demande officielle adressée au Directeur Général de la société Africa Food Distribution, la réunion de crise portant sur l'évaluation de la qualité du riz de marque Broli et de marque Armanti, s'est tenue dans l'après-midi de jeudi, dans la salle de conférence du ministère du commerce, en présence du patron des lieux, des représentants du Ministre de l'agriculture et du développement durable, de l'agence de la norme et de la qualité, des responsables de la société de distribution Africa Food, et des associations des consommateurs.

Une polémique qui refait surface

Après le Sénégal et la Côte d'Ivoire, c'est à présent autour du Cameroun de connaître la psychose provoquée par l'affaire du riz en plastique. Lancée à travers les médias sociaux, elle est partie de la diffusion de plusieurs vidéos montrant chacune à sa manière, la preuve que le riz proposé par les marques Broli et Armanti est fabriqué à base de matières plastiques, et a mis les consommateurs de ce produit de première nécessité dans une totale confusion.

Dans le but de faire toute la lumière sur cette polémique, le Ministre du commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a convoqué hier jeudi, une réunion de crise, avec les acteurs concernés, pour juger de la qualité des produits mis en cause. À la sortie de celle-ci, il ressort clairement que la société de distribution Africa Food subit une campagne de dénigrement visant à ternir

l'image de la société.

"Ce que je voudrais que l'on dise aux consommateurs, c'est que les produits sont propres à la consommation humaine".

Dixit le Ministre du commerce. La société de distribution a déposée une plainte au tribunal de première instance de Douala, pour diffamation, fausses nouvelles, et propagation de fausses nouvelles, contre Delor Magelan Kamkaing et l'homme politique Jean Marc Ngoss. .